

CONTRAT DE QUARTIER

Le Contrat de quartier

Son objectif répond à la volonté du Conseil administratif de Vernier de développer une politique sociale basée sur trois axes : **participation, proximité, prévention.**

Cette initiative qui a débuté dans notre quartier en 2005 est destinée, avant tout, à offrir aux habitantes et habitants des véritables outils de démocratie participative, afin qu'elles/ils proposent des projets destinés à l'amélioration de leur quotidien.

Toute idée peut faire l'objet du dépôt d'une fiche de projet, du moment qu'il s'agit d'un projet d'utilité collective.

La permanence du Contrat de quartier

Une permanence hebdomadaire est ouverte le jeudi de 15h à 17 au local de centre de quartier, 45 place du Lignon et le samedi de 9h30 à 11h au centre commercial du Lignon.

Elle est un lieu d'accueil, d'écoute, d'informations, de renseignements, de rencontres et d'échanges pour la population.

Notre site internet www.cq-aire-lignon.ch propose un lien direct entre la population et le Contrat de Quartier.

Soyez l'instigateur de l'amélioration de votre cadre de vie !